



Arrêté n° 2020A0099

Le Maire de la Commune de DUNIERES,

VU le Code de la Route,

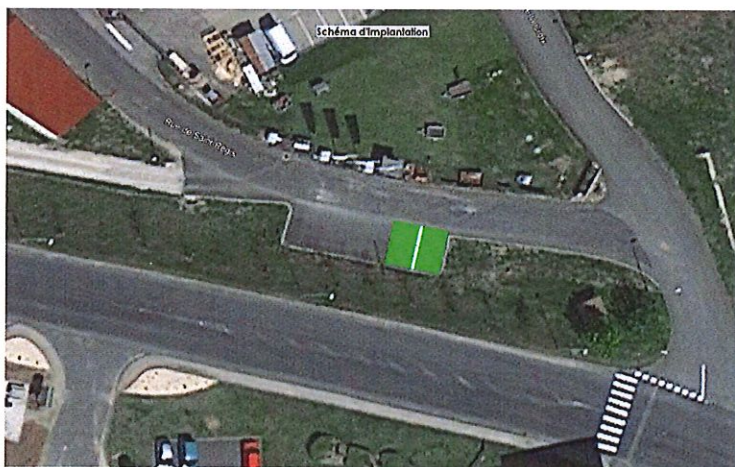
VU les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande en date du 17 novembre 2020 de la société EGEV - ZI de Chassende - 43000 LE PUY EN VELAY en vue de l'installation de la future borne de recharge pour véhicule électrique ; pendant toute la durée des travaux du Mardi 17 novembre jusqu'à la fin des travaux - devant l'établissement WELDOM côté rue de Saint - Régis

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de règlementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 -Le stationnement sera interdit sur les 2 places devant la borne de recharge. Cette réglementation sera applicable jusqu'à la fin des travaux.



Article 2 - La signalisation correspondante sera mise en place par le demandeur - la société EGEV qui sera également chargée de la remise en état de la chaussée après travaux.

Article 3 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 - M. le Maire, la Gendarmerie, l'Entreprise ou la personne chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à DUNIERES, le 18 novembre 2020

Pour Monsieur le Maire,
L'adjoint délégué Thierry SABOT



MAIRIE DE DUNIÈRES

43220 - TÉL. : 04 71 66 80 35 - FAX : 04 71 61 91 28 - E-MAIL : mairie.dunieres@wanadoo.fr